



Mutation forcée et rétrogradation (changement contrat ?)

Par **AB2013**, le **06/06/2019** à **12:19**

Bonjour,

j'aimerais vous soumettre le cas suivant, car je ne sais pas comment réagir au regard du [droit du travail](#).

Je suis salarié d'une entreprise A en tant que Dir. du Contrôle de Gestion, cette entreprise est rachetée par une entreprise B. La direction entend regrouper les fonctions Finance de A et de B au sein de la société B. Après une période de flou complet au cours de laquelle j'ai perdu la grande majorité de mes attributions, on me communique le nouveau contours de mes fonctions.

Si en apparence, le poste ne semble pas avoir changé d'après la fiche de poste, je pense qu'en réalité il s'agit d'une rétrogradation. De plus, sans que le sujet ne soit abordé du tout, ce poste me positionne au sein de la société B, au milieu des équipes de la société B, pour travailler dans ses locaux et avec ses outils informatiques (différents de ceux de la société A) alors que je reste salarié de A et qu'on ne me parle pas de détachement ou de mise à disposition.

Bref, j'ai le sentiment qu'on m'impose un changement d'employeur sans respecter le droit du travail et bien sûr sans me demander mon avis. Comme j'estime que ce poste est une forme de rétrogradation qui m'est imposée dans le cadre d'une réorganisation, je ne suis pas d'accord pour cette mutation forcée.

Merci d'avance pour vos éclairages.

AB